



Conseil d'administration

313^e session, Genève, 15-30 mars 2012

GB.313/INS/12/2

Section institutionnelle

INS

Date: 12 mars 2012

Original: anglais

DOUZIÈME QUESTION À L'ORDRE DU JOUR

Rapport du Directeur général

Deuxième rapport supplémentaire: Suivi des décisions du Conseil d'administration

Objet du document

Le présent document donne aux membres du Conseil d'administration un aperçu des mesures que le Bureau a envisagées ou déjà prises pour donner effet aux décisions adoptées à sa session précédente, et le Conseil est invité à donner des orientations au Bureau au sujet du format des futurs rapports (voir projet de décision au paragraphe 4).

Objectif stratégique pertinent: Tous les objectifs stratégiques.

Incidences sur le plan des politiques: Pas d'incidences immédiates.

Incidences juridiques: Pas d'incidences immédiates.

Incidences financières: Pas d'incidences immédiates.

Suivi nécessaire: Préparation d'un rapport supplémentaire sur le suivi de ses précédentes décisions pour les prochaines sessions du Conseil d'administration.

Unité auteur: Service des relations officielles (RELOFF).

Document connexe: GB.310/9/1.

I. Introduction

1. En mars 2011, le Conseil d'administration a décidé, dans le cadre du paquet de réformes ¹, que le Bureau devrait préparer, pour ses sessions de mars et de novembre, un rapport supplémentaire du Directeur général présentant sous forme de tableau ou de matrice les mesures de suivi prises par le Bureau en ce qui concerne les décisions précédentes.
2. Après la 312^e session (novembre 2011), il a donc été demandé au Bureau de préparer, à titre expérimental, un tel rapport pour donner aux membres du Conseil d'administration un aperçu des mesures qu'il a envisagées ou déjà prises pour donner effet aux décisions adoptées à la session précédente du Conseil.
3. Le tableau ci-dessous indique: 1) les décisions adoptées en novembre 2011 qui nécessitent des mesures de suivi par le Bureau; 2) les mesures déjà prises ou envisagées par le Bureau pour donner effet à ces décisions; et 3) la date probable de soumission du rapport au Conseil d'administration.

II. Projet de décision

4. *Suite à la décision adoptée dans le cadre du paquet de réformes, le Conseil d'administration demande au Bureau de préparer pour ses sessions de mars et de novembre un rapport supplémentaire sur le suivi de ses décisions précédentes, en tenant compte des orientations formulées en mars 2012 au sujet du format des futurs rapports.*

¹ Document GB.310/9/1, paragr. 8.

Suivi des décisions du Conseil d'administration

Section	Document	Décision adoptée/Résultat de la discussion	Mesure de suivi prévue	Date de soumission du rapport au Conseil d'administration
INS	GB.312/INS/2/2 Propositions pour l'ordre du jour de la 103 ^e session (2014) de la Conférence	Le Conseil d'administration a décidé d'examiner plus avant les propositions pour l'ordre du jour de la 103 ^e session (2014) de la Conférence internationale du Travail lors de sa 313 ^e session (mars 2012) et a invité le Bureau à organiser des consultations informelles à ce sujet.	Des consultations avec les employeurs, les travailleurs et les coordonnateurs régionaux auront lieu avant la 313 ^e session du Conseil d'administration.	313 ^e session (mars 2012)
INS	GB.312/INS/3 Suivi de l'adoption de la résolution concernant les mesures visant à faire du travail décent une réalité pour les travailleuses et les travailleurs domestiques du monde entier	Le Conseil d'administration: a) a donné au Bureau des orientations sur la manière de modifier, améliorer ou compléter la stratégie d'action décrite dans la partie II du document GB.312/INS/3, comme cela est indiqué dans les procès-verbaux de sa 312 ^e session; et b) a demandé au Directeur général de prendre en considération cette stratégie pour élaborer les prochaines propositions de programme et de budget et faciliter la mise à disposition de ressources extrabudgétaires.	Le Bureau a amélioré et complété la stratégie visant à promouvoir le travail décent pour les travailleurs domestiques. Des plans d'action régionaux sont en préparation pour une application effective de la stratégie tenant compte des besoins et des spécificités de chaque région et pour faciliter la mobilisation de ressources extrabudgétaires. Un groupe de travail composé des unités associées à l'application de la stratégie a été créé pour améliorer la coordination et l'efficacité des activités.	313 ^e session (mars 2012)
INS	GB.312/INS/5 Rapport et conclusions de la douzième Réunion régionale africaine	Le Conseil d'administration a demandé au Directeur général: a) d'attirer l'attention des gouvernements des Etats Membres de la région africaine et, à travers eux, celle de leurs organisations d'employeurs et de travailleurs nationales, sur les conclusions adoptées par la douzième Réunion régionale africaine; b) de tenir compte de ces conclusions lors de la mise en œuvre des programmes en cours et du développement des futures propositions de programme et de budget; c) de communiquer le texte des conclusions: i) aux gouvernements de tous les Etats Membres et, à travers eux, aux organisations d'employeurs et de travailleurs nationales;	Les mesures prises/envisagées par le Bureau régional pour l'Afrique pour accélérer la mise en œuvre de l'Agenda du travail décent en Afrique sont visibles à trois niveaux complémentaires: a) Au sein du Bureau: – Le suivi est intégré à la planification du travail axée sur les résultats à l'échelle du Bureau. En outre, certaines mesures de suivi sont examinées avec les unités techniques concernées. b) Mandants: – Les conclusions seront systématiquement intégrées dans les programmes par pays de promotion du travail décent (PPTD) et les programmes sous-régionaux pour le travail décent en cours d'élaboration ou de réexamen.	319 ^e session (novembre 2013)

Section	Document	Décision adoptée/Résultat de la discussion	Mesure de suivi prévue	Date de soumission du rapport au Conseil d'administration
		ii) aux organisations internationales concernées, y compris les organisations internationales non gouvernementales ayant le statut consultatif.	– La collaboration avec des institutions de partenaires sociaux régionaux et sous-régionaux (Business Africa, Organisation de l'unité syndicale africaine (OUSA), Organisation régionale africaine de la Confédération syndicale internationale (CSI-Afrique), Centre régional africain d'administration du travail (ARLAC), Centre régional africain d'administration du travail (CRADAT) et Centre arabe pour l'administration du travail et de l'emploi (ACLAE)) a une orientation stratégique pour faire en sorte que les résultats convenus soient atteints. Par exemple, compte tenu de l'engagement stratégique du Bureau régional pour l'Afrique avec les instances dirigeantes de l'ARLAC, il a été convenu en octobre 2011 que la collaboration ARLAC/OIT serait redéfinie et renforcée pour mettre l'accent sur des résultats communs fondés sur la programmation axée sur les résultats en vue d'atteindre les priorités convenues au niveau régional. c) Partenaires externes: – Les partenariats stratégiques avec l'Union africaine (UA), l'Organisation des Nations Unies (ONU), la Banque africaine de développement (BAfD) et d'autres institutions qui collaborent seront réorientés pour appliquer les accords conclus. L'initiative jointe de la Commission de l'Union africaine, de la BAfD, de la Commission économique des Nations Unies pour l'Afrique et de l'OIT en matière d'emploi des jeunes est en cours de finalisation en vue de sa mise en œuvre.	
INS	GB.312/INS/13 Rapport du Groupe de travail sur le fonctionnement du Conseil d'administration et de la Conférence internationale du Travail Rapport oral du président du groupe	Le Conseil d'administration a demandé au Bureau: a) d'élaborer, dès que possible, un document rassemblant tous les points soulevés au cours des débats du groupe de travail; b) de convoquer une réunion du groupe consultatif tripartite basé à Genève afin d'établir un plan de	Le Bureau a préparé un document de synthèse rassemblant tous les points soulevés au cours des débats du groupe de travail à la 312^e session du Conseil d'administration et a convoqué, le 9 février 2012, une réunion du groupe consultatif tripartite basé à Genève pour discuter, sur la base de ce document, de la marche	313 ^e session (mars 2012)

Section	Document	Décision adoptée/Résultat de la discussion	Mesure de suivi prévue	Date de soumission du rapport au Conseil d'administration
	de travail	travail, assorti de délais, et de préparer un document identifiant les principaux éléments et avis relatifs à la réforme afin de le soumettre, pour examen, au groupe de travail lors de sa prochaine réunion à la 313 ^e session du Conseil d'administration, en mars 2012.	à suivre. Un document résumant les avis exprimés pendant cette réunion sera soumis, ainsi que le document de synthèse, au groupe de travail au cours de la 313 ^e session du Conseil d'administration (GB.313/WP/GBC/1).	
POL – Segment de l'emploi et de la protection sociale	GB.312/POL/1 Emplois verts, travail décent et développement durable	Le Conseil d'administration a pris note du document et a invité le Bureau à tenir compte des points de vue exprimés lors de sa discussion.	– Développement des activités de renforcement des capacités des mandants et de partenaires sociaux nationaux dans le pays (par exemple, Chili, Indonésie, Maurice, Trinité-et-Tobago) ou dans le cadre des cours sur les emplois verts donnés par le Centre international de formation de Turin. – Publication du rapport mondial sur les emplois verts (avril 2012) avec une évaluation de la transition quantitative et qualitative des implications sur le marché du travail. – Révision du produit global de l'OIT «emplois verts» permettant l'acquisition de connaissances et d'outils nouveaux dans les différents résultats stratégiques en renforçant la collaboration et la mise en commun des ressources au siège et dans les bureaux extérieurs. – Participation active au processus Rio+20 au moyen de contributions écrites et participation de haut niveau au Sommet (juin 2012), sur la base des débats à la section institutionnelle au cours de la 313^e session du Conseil d'administration (GB.313/INS/4).	316 ^e session (novembre 2012)

Section	Document	Décision adoptée/Résultat de la discussion	Mesure de suivi prévue	Date de soumission du rapport au Conseil d'administration
POL – Segment de l'emploi et de la protection sociale	GB.312/POL/2 Suivi de la discussion sur la sécurité sociale à la 100 ^e session de la Conférence internationale du Travail (2011): Plan d'action	Le Conseil d'administration a été invité à donner au Bureau des orientations sur le contenu, le calendrier et l'ordre chronologique des activités décrites dans le plan d'action. Le plan d'action a été approuvé.	Le Bureau travaille à l'établissement du rapport et du texte de la recommandation proposée qui servira de base à la discussion sur l'élaboration d'une recommandation autonome sur le socle de protection sociale à la 101 ^e session (2012) de la Conférence internationale du Travail. Des travaux de recherche sont en cours concernant le rapport sur la sécurité sociale dans le monde. Le mémorandum d'accord devant être signé avec l'Association internationale de la sécurité sociale (AISS) sur les activités communes et la coordination entre les institutions est presque achevé. Les outils techniques (Protocole d'évaluation rapide pour les études nationales de faisabilité sur les socles de protection sociale) sont appliqués à titre expérimental dans les pays suivants: Bénin, Burundi, Cameroun, El Salvador, Mozambique, Népal, Thaïlande, Togo et Viet Nam.	
POL – Segment de l'emploi et de la protection sociale	GB.312/POL/3 Suivi des conclusions concernant la promotion des entreprises durables adoptées par la Conférence internationale du Travail en juin 2007	Le Conseil d'administration a pris note du document et a invité le Bureau à prendre en compte les opinions exprimées lors de la discussion.	Le Bureau doit prendre les mesures suivantes: – Les travaux sur l'environnement favorable aux entreprises durables, menés en coopération étroite avec les partenaires sociaux et les gouvernements, sont en cours de développement, et la méthode d'évaluation est appliquée dans un plus grand nombre de pays, l'accent étant mis sur le renforcement des capacités des mandants. Le nombre des résultats par pays proposés par les bureaux extérieurs au titre de l'indicateur correspondant (3.1) est en forte augmentation.	

Section	Document	Décision adoptée/Résultat de la discussion	Mesure de suivi prévue	Date de soumission du rapport au Conseil d'administration
			– Les activités pour la promotion de l'esprit d'entreprise, d'enseignement et de formation et le développement des entreprises destinées aux PME continuent de revêtir un caractère hautement prioritaire dans les activités d'appui, comme il ressort des résultats par pays proposés. Ce volet occupe une place essentielle dans l'assistance prêtée par le BIT aux Etats Membres, notamment en faveur des jeunes. Une profonde mise à jour du module de formation «Gérez mieux votre entreprise» prévue en 2012-13 sera menée à bien en collaboration étroite avec le Bureau des activités pour les employeurs (ACT/EMP) et le Bureau des activités pour les travailleurs (ACTRAV), et il sera davantage tenu compte des conclusions de la Conférence de 2007. – Sont prévus en 2012-13 d'autres résultats par pays relatifs aux pratiques responsables sur le lieu de travail et aux entreprises multinationales. Ces résultats devront permettre d'atteindre les deux cibles correspondantes. – Les études sur l'impact et la portée de l'action entreprises au cours de périodes biennales précédentes seront développées pour couvrir un nombre accru de grands projets d'assistance technique. – Des consultations ont été menées avec ACT/EMP et ACTRAV pour préciser la position de chacun. Le Bureau poursuivra des consultations auprès des mandants. Une nouvelle discussion sur les entreprises durables sera organisée compte tenu de ces consultations. La question sera examinée au plus tard à l'occasion de la discussion récurrente de 2014.	

Section	Document	Décision adoptée/Résultat de la discussion	Mesure de suivi prévue	Date de soumission du rapport au Conseil d'administration
POL – Segment du dialogue social	GB.312/POL/6 Administration et inspection du travail: Suivi de la discussion générale à la 100 ^e session de la Conférence internationale du Travail	Le Conseil d'administration: a) a approuvé le plan d'action présenté aux paragraphes 6 à 16 du document GB.312/POL/6; b) sous réserve que des ressources soient disponibles, a approuvé la tenue d'une réunion tripartite d'experts au cours de la prochaine période biennale, selon les conditions décrites au paragraphe 12 du document GB.312/POL/6, pour examiner les initiatives privées de contrôle de conformité à la lumière des normes internationales du travail; et c) a prié le Directeur général: i) de prendre les mesures nécessaires pour donner effet, d'une manière coordonnée et efficace, au siège et sur le terrain, aux conclusions de la Conférence sur l'administration et l'inspection du travail et de rendre compte au Conseil d'administration, sur demande, des progrès accomplis et des résultats obtenus; ii) de prendre les décisions nécessaires pour garantir la mise en œuvre efficace du plan d'action, y compris par le renforcement de la capacité du Programme d'administration et d'inspection du travail (LAB/ADMIN) pour atteindre ces objectifs.	Le Bureau a intégré les divers éléments prévus par le plan d'action adopté par le Conseil d'administration en novembre 2011 (notamment les projets de coopération technique) dans ses plans de travail axés sur les résultats pour 2012-13, et il a pris les premières mesures en vue de la mise en œuvre de ces plans.	317 ^e session (mars 2013)

Section	Document	Décision adoptée/Résultat de la discussion	Mesure de suivi prévue	Date de soumission du rapport au Conseil d'administration
POL – Segment du dialogue social	GB.312/POL/8 Suite à donner aux recommandations des réunions sectorielles et techniques	Le Conseil d'administration a autorisé le Directeur général à : a) communiquer le rapport final du Forum de dialogue mondial sur la sécurité dans la chaîne d'approvisionnement concernant le remplissage des conteneurs (Genève, 21-22 fév. 2011) aux gouvernements des Etats Membres, en leur demandant de le transmettre aux organisations d'employeurs et de travailleurs concernées ainsi qu'aux organisations internationales d'employeurs et de travailleurs et autres organisations internationales concernées; il a demandé au Directeur général de donner la considération voulue au dispositif de mise en œuvre des recommandations faites par le forum; et b) communiquer le texte de la résolution concernant le salaire minimum de l'OIT pour les matelots qualifiés figurant dans l'annexe I du document GB.312/POL/8 aux gouvernements des Etats Membres, en appelant leur attention sur le paragraphe relatif à l'augmentation du montant du salaire qui doit être appliqué en remplacement de ceux indiqués au paragraphe 10 de la recommandation (n° 187) sur les salaires et la durée du travail des gens de mer et les effectifs des navires (révisée), 1996, et dans le principe directeur B2.2.4 de la convention du travail maritime, 2006 (MLC, 2006), sur le montant mensuel du salaire ou de la solde de base des matelots qualifiés; communiquer le texte de cette résolution aux organisations internationales d'employeurs et de travailleurs ayant statut consultatif; demander aux gouvernements de transmettre le texte de la résolution aux organisations d'employeurs et de travailleurs concernées; et consulter en temps opportun les organisations internationales d'employeurs et de travailleurs concernées au sujet de la convocation d'une réunion de la Sous-commission sur les salaires des gens de mer de la Commission paritaire maritime, comme le demande la résolution.	Le Bureau a commencé à envoyer les rapports et autres documents mentionnés. Il a également entamé des consultations avec l'OMI en vue d'établir un groupe de travail mixte OIT/OMI sur l'incidence du jaugeage des navires sur les conditions de vie et de travail des gens de mer et dans le secteur de la pêche, comme il y avait été invité.	Un rapport oral sur l'issue des consultations avec l'OMI devrait être présenté à la 313 ^e session (mars 2012)

Section	Document	Décision adoptée/Résultat de la discussion	Mesure de suivi prévue	Date de soumission du rapport au Conseil d'administration
		Le Conseil d'administration: a) a approuvé le projet de résolution relative aux directives sur le traitement équitable des gens de mer en cas d'accident de mer, figurant dans l'annexe II du document GB.312/POL/8; et b) a demandé au Directeur général de: i) diffuser la résolution, une fois adoptée par l'Assemblée de l'Organisation maritime internationale; ii) veiller à ce que le Bureau, en collaboration avec l'OMI, continue de maintenir à l'étude le problème du traitement inéquitable des gens de mer en cas d'accident de mer et, comme il convient, d'en évaluer régulièrement l'ampleur. Le Conseil d'administration a autorisé le Directeur général à consulter le Secrétaire général de l'OMI en vue d'établir un groupe de travail mixte OIT/OMI sur l'incidence du jaugeage des navires sur les conditions de vie et de travail des gens de mer et dans le secteur de la pêche.		
POL – Segment de la coopération technique	GB.312/POL/9 Renforcement des capacités des mandants dans le cadre des programmes par pays de promotion du travail décent et de la coopération technique: Suivi	Le Conseil d'administration a demandé au Bureau de lui soumettre, à sa session de novembre 2012, un rapport sur les résultats de l'inventaire entrepris concernant les approches de coopération technique et de présenter, dans ce rapport, des propositions sur la manière d'adapter la stratégie actuelle de coopération technique en vue de consolider une approche plus programmatique de la coopération technique et du renforcement des capacités.	L'inventaire a été achevé et un rapport analytique a été établi.	316 ^e session (novembre 2012)

Section	Document	Décision adoptée/Résultat de la discussion	Mesure de suivi prévue	Date de soumission du rapport au Conseil d'administration
POL – Segment de la coopération technique	GB.312/POL/10 Coopération technique de l'OIT et programmes par pays de promotion du travail décent, 2009-10	Le Conseil d'administration a pris note du document et invité le Bureau à tenir compte des vues qui avaient été exprimées au cours de la discussion, notamment sur les aspects suivants: – nécessité d'élargir la coopération Sud-Sud et triangulaire, les partenariats public-privé et la mobilisation des ressources au niveau local; – nécessité de présenter les efforts visant à garantir une répartition des ressources plus équitable entre les résultats, à fournir plus d'informations sur les résultats obtenus dans les régions, à affiner les indicateurs de résultat et à définir des points pour discussion et pour décision; – nécessité d'avoir une meilleure communication avec les donateurs sur l'exécution des projets et à associer les mandants à l'évaluation des projets.	Deux questions distinctes sont inscrites à l'ordre du jour du Segment de la coopération technique à la 313 ^e session: coopération Sud-Sud et coopération triangulaire, perspectives régionales en matière de coopération technique (voir documents GB.313/POL/7 et GB.313/POL/8). Les autres aspects seront traités dans le cadre de la question habituelle sur la mise en œuvre des PPTD et la coopération technique.	316 ^e session (novembre 2012)
POL – Segment de la coopération technique	GB.312/POL/11 Programme renforcé de coopération technique pour les territoires arabes occupés	Le Conseil d'administration a pris note du document et invité le Bureau à prendre en compte les commentaires formulés pendant la discussion concernant la nécessité, d'une part, de mobiliser d'autres ressources et de continuer à soutenir la coopération technique apportée aux territoires palestiniens occupés et, d'autre part, de faire rapport sur ces efforts et sur le suivi de la réunion des donateurs tenue en novembre 2010.	Un certain nombre de missions techniques sont prévues dans les territoires palestiniens occupés pendant le premier trimestre de 2012. La stratégie pour le travail décent dans les territoires palestiniens occupés sera finalisée et lancée d'ici à la fin du premier semestre de 2012.	316 ^e session (novembre 2012)

Section	Document	Décision adoptée/Résultat de la discussion	Mesure de suivi prévue	Date de soumission du rapport au Conseil d'administration
POL – Segment de la coopération technique	GB.312/POL/12 Suivi de la Déclaration de l'OIT relative aux principes et droits fondamentaux au travail: priorités et plan d'action pour la coopération technique concernant l'élimination de la discrimination dans l'emploi et la profession	Sous réserve des résultats de la session de juin 2012 de la Conférence internationale du Travail, le Conseil d'administration a approuvé les grandes priorités énoncées aux paragraphes 12 et 13 du document GB.312/POL/12. En vue de la mise au point, lors de la session de juin 2012 de la Conférence, d'un plan d'action cohérent, précis et viable, le Conseil d'administration a demandé au Bureau de tenir compte, dans la préparation de la discussion récurrente sur les principes et droits fondamentaux au travail qui aura lieu à cette session, des propositions figurant dans le document GB.312/POL/12, ainsi que des vues exprimées au cours de la discussion qui s'est tenue sur le sujet pendant la session de novembre 2011 du Conseil d'administration, et de prendre en considération les conclusions et recommandations de l'évaluation indépendante de la stratégie de l'OIT pour l'élimination de la discrimination dans l'emploi et la profession (GB.312/PFA/9, partie 1).	La discussion récurrente sur les principes et droits fondamentaux au travail est une question inscrite à l'ordre du jour de la 101 ^e session de la Conférence internationale du Travail (juin 2012). Le Bureau a préparé un rapport pour cette discussion en tenant compte, entre autres, des propositions figurant dans le document GB.312/POL/12 et des opinions exprimées à ce sujet durant la 312 ^e session du Conseil d'administration, ainsi que des conclusions et recommandations de l'évaluation indépendante de la stratégie de l'OIT pour l'élimination de la discrimination dans l'emploi et la profession. La Conférence développera la teneur et l'orientation du plan d'action qui en résultera. Le Bureau a par ailleurs poursuivi la mise en œuvre des activités dans les domaines prioritaires approuvés. Un guide sur l'élimination de la discrimination raciale sur le lieu de travail est en cours de préparation. La coordination interdépartementale des plans de travail est améliorée grâce à l'application de la planification du travail axée sur les résultats, qui englobe toutes les régions et un certain nombre de départements du siège. Des efforts sont faits pour intégrer la non-discrimination dans un certain nombre de PPTD, et certaines ressources du Compte supplémentaire du budget ordinaire (CSBO) ont été allouées à des activités pour lesquelles aucune autre ressource n'était disponible.	
LILS – Segment des questions juridiques	GB.312/LILS/1 Promotion de la ratification de l'Instrument d'amendement à la Constitution de l'Organisation internationale du Travail de 1986	Le Conseil d'administration a pris note du rapport d'avancement, encouragé le Bureau à continuer de promouvoir la ratification de l'Instrument d'amendement à la Constitution de l'Organisation internationale du Travail de 1986 en tenant compte des orientations formulées au cours de la discussion et demandé au Bureau de lui fournir des informations à jour à sa 313 ^e session. Le Bureau a en outre été encouragé à examiner de nouvelles propositions issues de la discussion qui seraient présentées, s'il y a lieu, lors d'une prochaine session du Conseil d'administration.	Le Bureau informera le Conseil d'administration, à sa 313 ^e session des nouvelles démarches entreprises pour promouvoir la ratification de l'Instrument d'amendement à la Constitution de l'Organisation internationale du Travail et des nouvelles ratifications enregistrées (GB.313/INS/INF/2). Un point plus complet sera présenté au Conseil en novembre 2012.	313 ^e session (mars 2012) et 316 ^e session (novembre 2012)

Section	Document	Décision adoptée/Résultat de la discussion	Mesure de suivi prévue	Date de soumission du rapport au Conseil d'administration
LILS – Segment des normes internationales du travail et des droits de l'homme	GB.312/LILS/5 Amélioration des activités normatives de l'OIT Politique normative de l'OIT: Création et mise en œuvre d'un mécanisme d'examen des normes	Le Conseil d'administration, tenant pleinement compte des interventions de ses membres, a donné son accord à la création d'un mécanisme d'examen des normes (MEN) et préconisé la tenue de consultations complémentaires sur les modalités de ce mécanisme dans le but de déterminer et résoudre les préoccupations qu'il suscite et de présenter au Conseil d'administration, à sa session de mars 2012, une proposition sur les options présentées dans le document GB.312/LILS/5, en gardant à l'esprit les avis exprimés par les membres du Conseil d'administration sur ce point de l'ordre du jour.	Avant la 313 ^e session du Conseil d'administration, des consultations auront lieu avec les employeurs, les travailleurs et les coordonateurs régionaux.	313 ^e session (mars 2012)
PFA – Segment relatif aux audits et au contrôle	GB.312/PFA/8 Rapport d'évaluation annuel 2010-11	Le Conseil d'administration: a) a confirmé les priorités pour le programme de travail; et b) a demandé au Directeur général de présenter, pour adoption à la 313 ^e session du Conseil d'administration (mars 2012), un document contenant des recommandations sur la façon de donner effet aux suggestions et sur les prochaines étapes prévues, eu égard notamment à l'intégration d'évaluations d'impact dans les rapports établis aux fins des discussions récurrentes.	Avec l'aide du Bureau de programmation et de gestion (PROGRAM), du Département des partenariats et de la coopération pour le développement (PARDEV) et du Département du développement des ressources humaines (HRD), l'Unité d'évaluation (EVAL) a établi une matrice détaillée identifiant les mesures à long terme et à court terme que le Bureau prendra pour examiner ou mettre en œuvre les suggestions figurant dans le rapport d'évaluation annuel de 2010-11 et leur incidence en matière de coûts. Les premières recherches sur la méthodologie qu'il conviendra de suivre pour réaliser les examens systématiques entrepris dans le contexte des rapports pour la discussion récurrente sont déjà engagées.	313 ^e session (mars 2012)
PFA – Segment relatif aux audits et au contrôle	GB.312/PFA/10 Examen du Comité consultatif de contrôle indépendant (CCCI)	Le Conseil d'administration a décidé: a) d'ériger le Comité consultatif de contrôle indépendant en tant qu'organe consultatif permanent faisant rapport au Conseil d'administration; b) de prolonger jusqu'au 16 novembre 2012, aux mêmes conditions, le mandat des cinq membres actuels du Comité consultatif de contrôle indépendant, tel qu'il a été approuvé par le Conseil d'administration à sa 300 ^e session (novembre 2007); et	Un document, proposant de nouveaux critères d'affiliation au CCCI ainsi qu'un nouveau processus de sélection (GB.313/PFA/6/2), sera soumis en mars 2012. Après approbation, ce texte sera intégré dans un mandat plus détaillé qui sera soumis à la 316 ^e session du Conseil d'administration. Trois séries de consultations informelles ont eu lieu pour examiner le texte, la dernière s'étant tenue le 14 février.	313 ^e session (mars 2012) et 316 ^e session (novembre 2012)

Section	Document	Décision adoptée/Résultat de la discussion	Mesure de suivi prévue	Date de soumission du rapport au Conseil d'administration
PFA – Segment des questions de personnel	GB.312/PFA/13 Rapport de la Commission de la fonction publique internationale	c) de demander au Directeur général de continuer à faciliter les consultations informelles afin de formuler des propositions sur: i) le processus de sélection des membres du Comité consultatif de contrôle indépendant à la 313^e session (mars 2012) du Conseil d'administration; ii) la révision du mandat du Comité consultatif de contrôle indépendant à sa 316^e session (novembre 2012) au plus tard.		
		Le Conseil d'administration: a) a noté la recommandation de la Commission de la fonction publique internationale (CFPI) ayant trait au relèvement de 0,13 pour cent du barème des traitements de base minima en vigueur et aux augmentations des versements à la cessation de service qui en découlent pour le personnel de la catégorie des services organiques et des catégories supérieures, et a autorisé le Directeur général à donner effet, au BIT, en apportant des amendements au Statut du personnel, à ladite recommandation, sous réserve de son approbation par l'Assemblée générale des Nations Unies; b) a approuvé l'amendement suivant à l'article 14.7 du Statut du personnel: sous réserve de l'approbation du Conseil d'administration, le Directeur général peut, après consultation du Comité de négociation paritaire, amender le Statut du personnel, sans qu'il soit porté atteinte aux droits acquis des fonctionnaires. Le Directeur général <u>peut aussi</u> amender le statut, sans qu'il soit porté atteinte aux droits acquis des fonctionnaires, et après avoir consulté le Comité de négociation paritaire, pour donner effet aux décisions de la Commission de la fonction publique internationale <u>et à</u>	Le Bureau a procédé en janvier 2012 à la modification du Statut du personnel décidée par le Conseil d'administration, ainsi qu'aux modifications résultant des décisions sur le rapport de 2011 de la Commission de la fonction publique internationale prises par l'Assemblée générale de l'Organisation des Nations Unies le 24 décembre 2011. Ces modifications seront portées à la connaissance des membres du personnel par une directive du Bureau. Un rapport sur des questions relatives au régime commun des Nations Unies pour l'année 2011 est soumis pour information à la 313^e session de Conseil d'administration. Celui-ci couvre les décisions de l'Assemblée générale sur les conditions d'emploi du personnel et sur des questions relatives aux pensions (GB.313/PFA/INF/5).	313 ^e session (mars 2012)

Section	Document	Décision adoptée/Résultat de la discussion	Mesure de suivi prévue	Date de soumission du rapport au Conseil d'administration
		celles prises par l'Assemblée générale des Nations Unies sur recommandation de la commission, concernant: 1) <u>les échelles des traitements</u> ; 2) le taux des indemnités et des prestations (autres que les pensions, les indemnités pour charge de famille, l'indemnité pour frais d'études, le congé dans les foyers, l'indemnité de rapatriement et l'indemnité de licenciement), les conditions à remplir pour en bénéficier et les normes applicables aux voyages; et 23) le classement des lieux d'affectation aux fins de l'application des ajustements, <u>ainsi que les questions non sujettes à controverse qui n'ont pas d'incidences particulières sur le plan financier et sur celui des politiques</u> ; le Conseil d'administration sera informé de tels amendements.		
HL – Segment d'orientation stratégique	GB.312/HL/1 Cohérence des politiques dans le système multilatéral	Le Conseil d'administration a demandé au Directeur général de prendre des mesures appropriées, notamment en préparant une discussion complémentaire du Conseil d'administration sur la «Cohérence des politiques dans le système multilatéral», qui aura lieu en 2012 et s'appuiera sur un document révisé reprenant le contenu des discussions de la 312 ^e session.	Les principales actions engagées en matière de cohérence des politiques dans le système multilatéral concernent le travail entrepris par le Bureau avec les Nations Unies, le G20, la Banque mondiale, le Fonds monétaire international, l'Organisation mondiale du commerce, l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) et l'Union européenne. Une documentation devant servir à la révision du document de novembre est en train d'être rassemblée.	